

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASES 166** Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil (11e)

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec Parcours d'Exil (11e) et d'accorder une subvention d'investissement à cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Parcours d'Exil, 12 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 25.000 euros est attribuée à l'association Parcours d'Exil (SIMPA 198 - dossier 2018\_08019).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, chapitre 904, nature 20422 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**